

LES OBJETS ENCOMBRANTS, COMMENT LES VALORISER ?

FICHES-CONSEILS N°133

[mise à jour : 02/2007]



Mieux connaître les « encombrants »

Ce terme regroupe les objets volumineux qui ne rentrent pas dans un sac, une poubelle ou un conteneur standardisé destiné aux déchets ménagers. Au fur et à mesure du temps ces objets sont stockés à la cave ou au fond du grenier et finissent par... nous encombrer !

C'est un groupe fort hétéroclite comprenant du mobilier (canapés, matelas, chaises, tables...), des électroménagers (frigos, cuisinières, TV...) et d'autres objets tels que skis, vélos, pneus, rouleaux de moquette... Cette diversité se traduit par une composition hétérogène des matériaux : bois, ferraille, métaux divers, textiles et plastique. Plus la composition est complexe, plus cette fraction sera difficile à valoriser.

N'oublions pas que les pneus et les appareils électriques et électroniques suivent déjà une filière spécifique de recyclage, focalisons-nous sur les autres objets.

Que deviennent-ils ?

En 2006, la Wallonie comptabilisait environ 215.000 tonnes de ce type de déchets et on constate une évolution croissante de la quantité d'encombrants récoltés. D'une part, les collectes sélectives deviennent plus performantes et populaires et, d'autre part, l'effet de mode a pour conséquence une fréquence de remplacement accrue des objets de consommation.

Traditionnellement, deux modes de collecte sont possibles : le déplacement jusqu'au parc à conteneurs et la collecte porte-à-porte organisée par la commune ou d'autres organisations (vide greniers, associations de l'économie sociale...). Les collectes sélectives ont parfois des spécificités, il vaut mieux se renseigner à l'avance sur ce qui est repris. Par exemple, certaines communes acceptent les plaques d'isolation ou les châssis avec vitrage tandis que d'autres pas, ceux-ci étant alors considérés comme des déchets de construction. De même, les quantités admises sont variables tant au niveau de la collecte porte-à-porte que dans le parc à conteneurs.

Les encombrants récoltés via les parcs à conteneurs sont souvent condamnés à une simple mise en décharge ou acheminés vers un centre de tri/broyage, où ils sont traités : séparation des fractions inertes ou des métaux, suivi du broyage, puis de l'incinération avec valorisation énergétique. Contrairement au déchet ménager classique, l'objet encombrant nécessite un broyage avant son

incinération, ce qui implique une consommation énergétique supplémentaire...

Si pour certains encombrants l'élimination reste la seule solution, comme les vieux matelas usagés, pour d'autres, c'est clairement un gaspillage. C'est notamment le cas du mobilier et d'autres articles de loisir en bon état.

Pourquoi penser à prolonger la durée de vie du mobilier ?

Réutiliser les meubles ou les articles de décoration peut avoir des avantages énormes. Indéniablement, la réutilisation donne l'occasion de réaliser des économies financières substantielles et puis, elle permet de réduire la pollution et de conserver la matière et l'énergie nécessaires au processus de fabrication et de recyclage des articles.

Pour produire une table en bois laqué il faut 8 kWh par kilo, soit l'énergie nécessaire pour faire fonctionner une lampe économique de 15 W pendant 22 jours. La production de biens demande une quantité de matières et d'énergie très importante, qui représente parfois des années de consommation de matière ou d'énergie du produit fini (pensons aux électroménagers, par exemple). Cette raison est suffisante pour prêter une attention particulière à nos choix de consommation.

Voici quelques exemples du contenu énergétique (énergie grise ou cachée) de certains mobiliers :

Table	en bois laqué :	8 kWh/kg
	en bois aggloméré, pieds en acier	22 kWh/kg
Lit	avec matelas à ressorts	17 kWh/kg
Futon	coton, 90 x 200 cm	44 kWh/kg

Plus les matériaux sont complexes ou transformés, plus l'énergie nécessaire à leur fabrication est grande. Les ressources renouvelables en brut constituent une bonne alternative à condition que les distances parcourues pour le transport ne soient pas démesurées. Dans le contexte actuel de mondialisation, il n'est pas rare de trouver du mobilier à base de bois exotique. Soyons attentif à l'origine et aux certifications d'exploitation durable de la ressource (label FSC par exemple, voir la fiche-conseil n°108).

De manière générale, préférons les produits de qualité qui durent plus longtemps ainsi que les articles réutilisables. Si le bien vient à être éliminé, veillons à ce que les composants puissent être recyclés. Ainsi, une partie de l'énergie cachée pourra être réutilisée.

Alors, n'hésitons pas à :

- Choisir des meubles durables et réparables ;
- Songer au marché de l'occasion ;
- Penser à la réutilisation du mobilier ancien.

Dans le secteur de la réutilisation, les entreprises d'économie sociale sont des acteurs à privilégier. Souvent en collaboration avec les CPAS et de plus en plus avec les communes, villes ou intercommunales, ces entreprises récupèrent et valorisent les encombrants. Leur activité contribue à une réduction de déchets et à l'insertion socio-professionnelle de personnes en difficulté. Les biens collectés non réparables sont démantelés afin de récupérer les pièces détachées ou constituer des fractions de matières qui seront ensuite recyclées. Ces entreprises sont le moteur d'initiatives innovantes de tri en vue de la réutilisation :

Le projet RYCL fournit un service gratuit d'enlèvement d'encombrants ménagers à domicile dans de nombreuses communes de l'arrondissement de Verviers. L'ensemble des partenaires assure la collecte, le tri, la remise en état, la valorisation et le traitement adéquat des encombrants.

Centre de tri RYCL asbl
Rue Mitoyenne 916 à 4710 Herbesthal
Tél. : 087/55.48.78 Fax : 087/55.36.96 e-mail : rycl.coord@pro.tiscali.be

La Ressourcerie Namuroise propose à la population de Namur de collecter gratuitement à domicile ses encombrants sur simple appel téléphonique. Un opérateur fixera un moment de passage du camion de collecte.

Rue Piret Pauchet 73 à 5000 Namur
Tél. : 081/26.04.00

Des occasions en or

Dans le domaine de la consommation l'achat de mobilier est une des principales sources de litiges. Le magazine 'Test-Achats' reçoit, en moyenne, 400 plaintes par an de la part de ses membres pour ce type d'acquisitions. Or, il s'agit le plus souvent d'achats financièrement importants et de produits avec lesquels on va vivre pendant longtemps, du moins en théorie. On constate en effet que la qualité des meubles se détériore, la durée de vie estimée pour la plupart du mobilier oscille entre 10 et 15 ans.

Pour faire des achats avantageux, cela vaut parfois la peine de sortir des sentiers battus. Visiter un point de vente plus sobre, mais qui vend à bon prix une série de produits que l'on retrouve également dans des magasins plus chics et plus chers, peut se révéler une bonne solution. D'autant plus que certaines entreprises effectuent un « relookage » des meubles, proposant à la vente des pièces uniques remises à neuf et dont la décoration est revue par des professionnels.

Pensons également à visiter les magasins d'occasion pour d'autres achats, comme par exemple des équipements de loisir ou des outils qu'on n'utilisera qu'occasionnellement (outils de jardinage, de bricolage...). C'est aussi intéressant de faire réparer le vélo ou de penser à en acquérir un d'occasion. Le vélo est un moyen de déplacement qui demande peu d'énergie. La propulsion est fournie par notre propre force musculaire et la part de l'énergie grise liée à la production des bicyclettes et à l'utilisation des routes est vraiment modeste.

Alors soyez curieux et n'hésitez pas à pousser la porte d'un magasin de seconde main. Vous serez sans doute surpris des trouvailles que vous y ferez. Pour connaître des adresses de points de vente, consultez la brochure « Manuel du réemploi : la seconde main, un choix écologique et citoyen »

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/Les-objets-encombrants-comment-les>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/tri-et-recyclage>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/encombrants>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[5] <mailto:rcycl.coord@pro.tiscali.be>

[6] https://www.ecoconso.be/sites/default/files/articles/fc133_valoriser_encombrants.pdf

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

